

20 décembre 2010

### **Séance extraordinaire du 20 décembre 2010**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 20 décembre 2010, à 18 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents madame la conseillère Christiane Marcoux, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Gaétan Gagnon, Alain Laplante, Philippe Lasnier, Stéphane Legrand, Alain Paradis et Germain Poissant, siégeant sous la présidence de monsieur Gilles Dolbec, maire, le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19.

Monsieur Marco Savard, conseiller, est absent.  
Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.  
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 18 h 30

### **ORDRE DU JOUR**

**No 2010-12-0679**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis et préadressé à tous les membres du Conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 16 décembre et signifié dans les délais prescrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

### **FINANCES MUNICIPALES**

Avant de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2011 et du programme triennal des immobilisations 2011-2012-2013, monsieur le conseiller Yvan Berthelot, président du Comité des finances, en collaboration avec

20 décembre 2010

monsieur Pierre Beauvais, directeur du Service des finances par intérim, en font une présentation.

Monsieur le maire fait lecture d'un texte faisant état des faits saillants de ces prévisions budgétaires et de ce programme triennal des immobilisations. Ce texte est déposé aux archives de la municipalité.

**No 2010-12-0680**

**Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2011**

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

D'adopter les prévisions budgétaires de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu établies pour l'année financière 2011, telles que déposées et jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lesquelles montrent des revenus de 135 413 217 \$ et des dépenses au même montant.

Monsieur le conseiller Justin Bessette vote contre cette proposition.

ADOPTÉE

-- -- -- --

**No 2010-12-0681**

**Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2011 – 2012 - 2013**

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier

Que soit adopté le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2011, 2012 et 2013 montrant des dépenses d'immobilisation pour un montant totalisant 122 932 990 \$, ledit programme étant joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

**No 2010-12-0682**

**Publication du budget 2011 et du programme triennal des dépenses en immobilisation 2011-2012-2013**

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

20 décembre 2010

Que les prévisions budgétaires 2011 et le programme triennal des dépenses en immobilisation des années 2011, 2012 et 2013 soient déposés aux archives et qu'ils soient publiés dans une prochaine édition d'un journal distribué localement, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

**No 2010-12-0683**

**Adoption du règlement n° 0968 décrétant l'imposition des taxes, compensations et redevances municipales pour l'année 2011**

CONSIDÉRANT que le 15 décembre 2010, une copie du projet de règlement n° 0968 a été remise aux membres du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 0968 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 0968 et intitulé « Règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2011 », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

**No 2010-12-0684**

**Accusé de réception de la renonciation du remboursement des dépenses selon les articles 474.0.1 à 474.0.5 de la Loi sur les cités et villes**

CONSIDÉRANT que le budget d'une municipalité dont la population est plus de 50 000 habitants doit comprendre, selon les dispositions des articles 474.0.1 à 474.0.5 de la *Loi sur les cités et villes*, un crédit pour le versement de sommes destinées au remboursement des dépenses de recherche et de secrétariat des conseillers ;

CONSIDÉRANT que la situation financière de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu nécessitera, au cours des prochaines années, une révision en profondeur des budgets et la

20 décembre 2010

mise en place de mesures innovatrices afin de réduire les dépenses de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre ces objectifs, les chefs des partis « Équipe Dolbec » et « Action civique » ainsi que monsieur Justin Bessette, conseiller municipal élu, ont déposé une renonciation de leur droit au remboursement de leurs dépenses de recherche et de secrétariat ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

Que le Conseil municipal accuse réception des renonciations émises par les chefs des partis autorisés « Action Civique » et « Équipe Dolbec » ainsi que monsieur Justin Bessette, conseiller, relatives à leurs droits d'obtenir le remboursement des dépenses de recherche et de secrétariat prévues aux articles 474.0.1 à 474.0.5 de la *Loi sur les cités et villes*, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Les frais de financement que doit assumer la Ville et les effets qu'aurait une augmentation du taux d'intérêt sur ceux-ci.
- Les tarifs désignés imposés par la Ville, dont celui visant à assumer des dépenses de réfection du pavage, et l'opportunité de les préciser aux comptes de taxes.
- La masse salariale et le paiement du déficit actuariel du régime de retraite des employés municipaux.
- La contribution de la Ville dans le logement social et le développement social et communautaire.

- - - -

### **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

20 décembre 2010

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre la parole à tour de rôle et leurs interventions portent principalement sur les sujets suivants :

- L'ensemble des membres du Conseil municipal remercie les membres du Comité des finances, les employés du Service des finances et tous les employés municipaux pour leur collaboration à l'élaboration des prévisions budgétaires 2011 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2011-2012-2013.
- La hausse des taxes dans les secteurs Iberville et Saint-Athanase.
- Les choix difficiles qu'ont dû faire les membres du Conseil municipal dans les services offerts aux citoyens et cela, face aux nombreuses demandes de maintien des services existants et d'ajout de nouveaux services qui proviennent des citoyens.
- La contribution de la Ville dans les organismes communautaires.
- Les importantes sommes d'argent qui devront être allouées pour l'acquisition des terrains situés en secteur de conservation.

- - - -

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**No 2010-12-0685**

**Levée de la séance**

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance se lève à 20 h 15

Greffier

Maire